

TITRE III : LA LICENCE ET LA MAÎTRISE DE S.T.A.P.S.

Coaching et Développement Personnel

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	17/02/1993
Juridiction / Nature	ARRETE
NOR / Numéro	MENZ9204629A
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000006091453

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] pratiques des activités physiques et sportives ; - au moins 200 heures d'enseignement portant sur les approches scientifiques et techniques des activités physiques et sportives, en rapport avec le développement [...]

[...] l'évolution des connaissances et des formes de pratiques propres aux activités physiques et sportives et prennent en compte les dimensions culturelles de ces pratiques ; - mettre en relation les pratiques personnelles [...] mis en situation de gérer les processus d'apprentissage qui déterminent ses progrès ; - développer progressivement une attitude et une pratique de recherche et d'innovation ; - développer le travail personnel [...]

[...]études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement[...]

RÉFÉRENCE

ARRETE MENZ9204629A du 17 février 1993, « TITRE III : LA LICENCE ET LA MAÎTRISE DE S.T.A.P.S. ».
Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000006091453>
(consulté le 31 août 2026).